



Groupe départemental de suivi et de consultation de directrices-teurs
6 octobre 2021

Monsieur le directeur Académique,
Monsieur le secrétaire général, Monsieur l'EN-adjoint, Monsieur le référent directeur,

La proposition de loi Rilhac a été votée à l'Assemblée nationale le 29 septembre dernier. La délégation aux directrices et directeurs d'une autorité fonctionnelle et leur participation à l'encadrement du système éducatif provoquera une profonde césure au sein des écoles et ébranlera les équipes pédagogiques.

Ce bouleversement entre en résonance avec les annonces présidentielles sur les 50 écoles de Marseille et les conclusions du Grenelle faites par le ministre.

Nos organisations syndicales, SNUipp-FSU et SNUDI-FO, jugent inacceptable ce qui mettra à mal la place centrale du conseil des maîtresses et maîtres animé par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école mais de renforcer le collectif pédagogique.

Nous revendiquons un tout autre projet pour la direction et le fonctionnement de l'École : augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles, une formation initiale et continuée des enseignant.es en charge de la direction, un réel allègement des tâches administratives, des aides administratives pérennes avec des emplois statutaires, une réelle augmentation indiciaire ...

Bien à l'opposé, le projet de loi Rilhac ne résoudra en rien les difficultés rencontrées par les enseignant.es chargés.es de la direction d'école bien au contraire : multiplication des tâches, isolement dans l'équipe pédagogique, pressions hiérarchiques ...

Merci pour votre écoute.